



REPORTING FINANCIER #8



REPORTING FINANCIER #8 30 avril 2021



REPORTING FINANCIER #8

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
1. PREAMBULE	4
2. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE.....	5
2.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?.....	5
2.2. Nos engagements	5
2.3. Utilisation de votre épargne	5
2.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?	6
2.5. Quand est publié ce reporting financier ?.....	6
BILAN FINANCIER DEPUIS LE LANCEMENT DE LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE.....	7
3. VOTRE EPARGNE.....	8
3.1. Taux de transformation de votre épargne.....	8
3.2. Evolution de la collecte d'épargne	9
3.3. Production du mois et ventilation par produit d'épargne.....	9
4. LES CREDITS	10
4.1. Evolution des crédits accordés.....	10
4.2. Répartition des crédits accordés par typologie de projet.....	10
PROJETS FINANCES PAR BP AURA AVANT LA CREATION DE LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	13
5. RAPPEL.....	14
5.1. Alors même que la Banque de la Transition Energétique a été créée le 15 septembre 2020, pourquoi il y a-t-il des programmes financés antérieurement ?.....	14
6. LES CREDITS BP AURA.....	14
6.1. Répartition des crédits accordés par typologie de projet.....	14
6.2. Répartition des crédits énergies renouvelables par type d'énergie.....	15
6.3. Répartition de la puissance installée par type d'énergie.....	16



PREAMBULE



REPORTING FINANCIER #8

I. PREAMBULE



Chères Epargnantes, chers Epargnants,

Les chiffres de ce reporting mensuel vous le montreront, la Banque de la Transition Énergétique continue à progresser pas à pas grâce à l'épargne que vous nous avez confiée.

Nous poursuivons avec rigueur notre ligne de conduite d'accompagnement de nos clients vers la transition énergétique grâce à l'expertise et aux partenaires de qualité que nous pouvons leur apporter.

Cette démarche fonctionne maintenant bien sur le front des Energies renouvelables (EnR) et nous nous efforçons de la dupliquer et de l'accélérer sur celui de l'efficacité énergétique, tant en ce qui concerne la rénovation thermique de l'habitat que dans le domaine de la sobriété des processus industriels.

Encore merci de votre confiance ; je vous prie de bien vouloir agréer l'expression de ma sincère considération,

PS : N'hésitez surtout pas à nous contacter via notre [formulaire en ligne](#) pour nous faire part de vos remarques et suggestions ou pour nous questionner sur les éléments de ce rapport.

- Pierre-Henri **GRENIER** -

Directeur Exécutif de la Banque de la Transition Énergétique



REPORTING FINANCIER #8

2. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

2.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?

Notre région est riche d'acteurs et de solutions pour répondre à l'urgence climatique. En créant la Banque de la Transition Énergétique le **15 septembre 2020**, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes accompagne ces derniers pour assurer le développement de la transition énergétique, écologique et environnementale sur la région Auvergne-Rhône-Alpes.

2.2. Nos engagements

Les engagements fondateurs de la Banque de la Transition Énergétique sont :

- **Traçabilité** : nous vous garantissons la traçabilité de l'utilisation de votre épargne verte vers des projets identifiables de transition énergétique. Pour connaître les modalités de traçabilité et d'utilisation de votre épargne, [rendez-vous sur la FAQ](#).
- **Circuit court du financement** : nous favorisons le lien entre épargnants et porteurs de projets énergétiques en région. L'épargne régionale finance des projets régionaux.
- **Territorialité** : les programmes financés par votre épargne se situent sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, les Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence et Corrèze. La seule exception est l'accompagnement hors territoire de porteurs de projet ou d'entreprises de la région. Vous voulez en savoir plus sur la territorialité : [rendez-vous sur la FAQ](#).
- **Démarche partenariale** : notre objectif est de dépasser notre seul métier de financeur et, pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires susceptibles de proposer des offres de transition énergétique (EnR, rénovation...) à nos clients intéressés.

2.3. Utilisation de votre épargne

Les crédits qu'une banque octroie proviennent pour leur très grande part du remplacement de l'épargne collectée. C'est ce qu'on appelle la « transformation bancaire ».

L'argent qu'une banque prête, c'est le vôtre !



REPORTING FINANCIER #8

2.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?

La Banque de la Transition Energétique est une marque de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes (BP Aura) ; c'est donc bien la BP Aura qui porte les encours d'épargne et les crédits octroyés.

En revanche, à la différence d'une épargne classique logée à BP Aura, l'épargne « transition énergétique » est centralisée tous les mois dans une structure dédiée, pour servir au refinancement de projets de transition énergétique.

En cas d'excédent de la collecte d'épargne sur le volume des crédits financés, le solde est placé dans un compte courant auprès de BP Aura. En sens inverse, si les crédits excèdent l'épargne, alors c'est BP Aura qui refinance la différence.

C'est ce montage innovant qui permet de garantir l'affectation de l'épargne vers des projets de transition énergétique. Ce reporting financier mensuel vous permet de suivre en toute transparence l'équilibre entre épargne collectée et financements accordés. En complément, retrouvez les programmes ENR financés sur notre [site internet](#).

2.5. Quand est publié ce reporting financier ?

Compte tenu des délais de traitement, le reporting financier sort **30** jours après la clôture comptable du mois concerné. Ce 6^{ème} reporting est donc arrêté au **30** avril **2021**.



BILAN FINANCIER DEPUIS LE LANCEMENT DE LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Rappel : La Banque de la Transition Energétique a été lancée le 15 septembre 2020



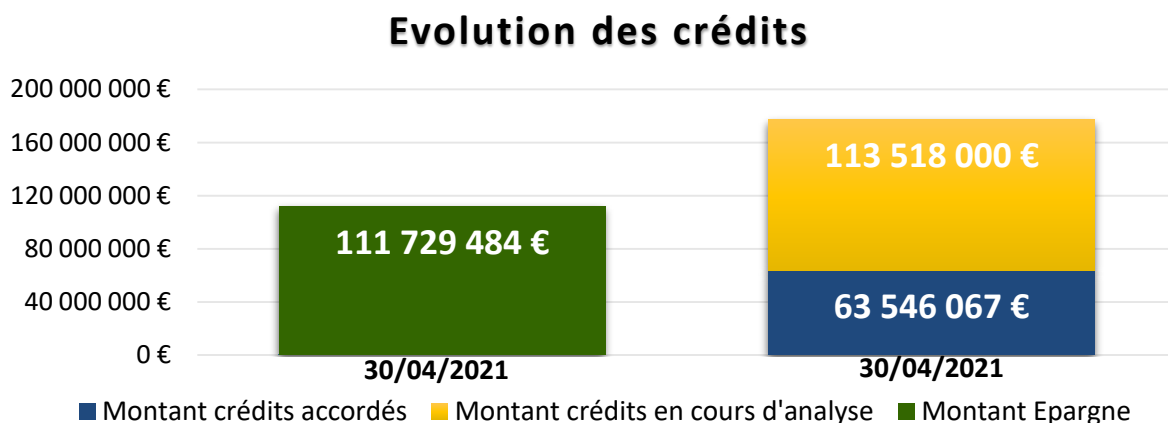
REPORTING FINANCIER #8

3. VOTRE EPARGNE

3.1. Taux de transformation de votre épargne

Le taux d'utilisation de votre épargne au **30 avril 2021** est stable et se retrouve à : **57%**. En effet, vous avez placé **111 729 484 €** sur les produits d'épargne transition énergétique ce qui nous a permis de financer **63 546 067 €** de crédits.

A la vue du nombre de demandes de financement que nous recevons chaque mois, ce taux devrait continuer à augmenter au fil de l'année à mesure que les dossiers en cours d'instruction se débloquent. Il est normal de constater un temps de latence (souvent de plusieurs mois) entre le début de l'étude d'un projet et son financement, sachant qu'une partie des dossiers étudiés peuvent au final ne pas être financés par la Banque de la Transition Energétique, soit parce qu'ils ne présentent pas une solidité financière suffisante, soit parce qu'ils sont financés par d'autres établissements de crédit.



Il y a plus d'épargne collectée que de crédits financés : comment est utilisée mon épargne en attendant ?

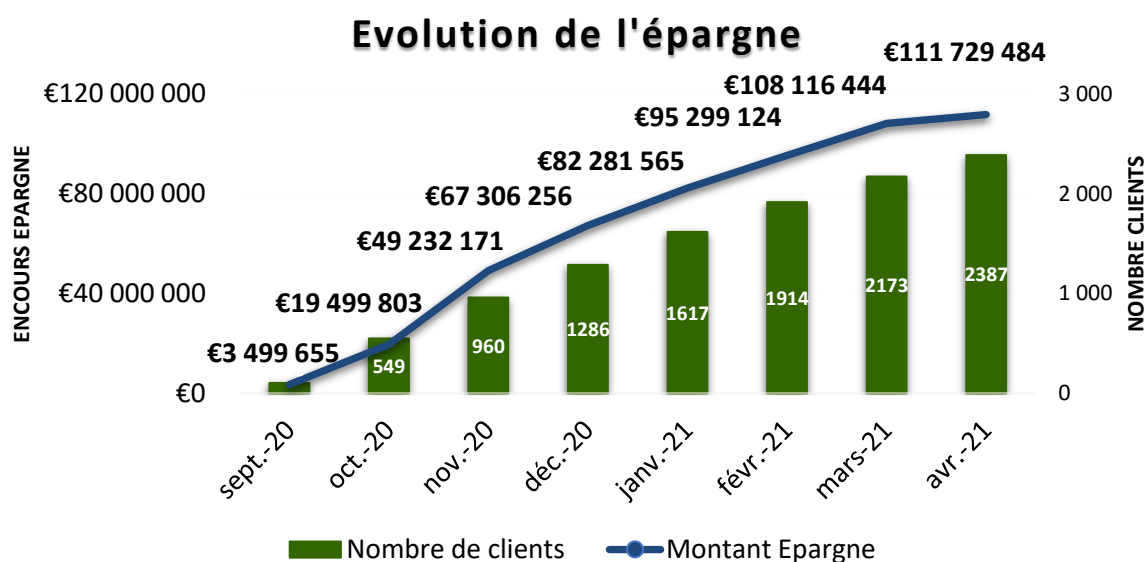
Votre épargne, si elle n'est pas encore utilisée à date, le sera dans les prochains mois et permettra de financer les crédits qui sont en cours d'étude. En attendant, votre épargne est placée temporairement à la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et sert à financer d'autres projets du territoire, mais pas forcément liés à la transition énergétique.



REPORTING FINANCIER #8

3.2. Evolution de la collecte d'épargne

La collecte d'épargne verte et traçable proposée par la Banque de la Transition Energétique continue à être dynamique et nous vous en remercions !



3.3. Production du mois et ventilation par produit d'épargne

La collecte du mois a de nouveau été réalisée sur les livrets d'épargne classiques par des clients particuliers, notamment par nos clients sociétaires, et sur l'épargne des clients professionnels.

	Cumul Epargne M-1	Collecte du mois	Retraits	Cumul Epargne M
Livret Transition Energétique	21 165 618 €	2 783 877 €	-2 294 941 €	21 654 554 €
Livret Transition Energétique Sociétaire	75 256 436 €	7 887 831 €	-5 513 367 €	77 630 899 €
Livret Développement Durable et Solidaire ¹	143 418 €	25 446 €	-10 805 €	158 058 €
Compte à Terme Transition Energétique	11 550 972 €	735 000 €	0 €	12 285 972 €
TOTAL	108 116 444 €	11 432 154 €	-7 819 113 €	111 729 484 €

¹ Nous proposons à nos clients la possibilité d'affecter la part non centralisée du LDDS à la Caisse des Dépôts et Consignations vers la transition énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes.

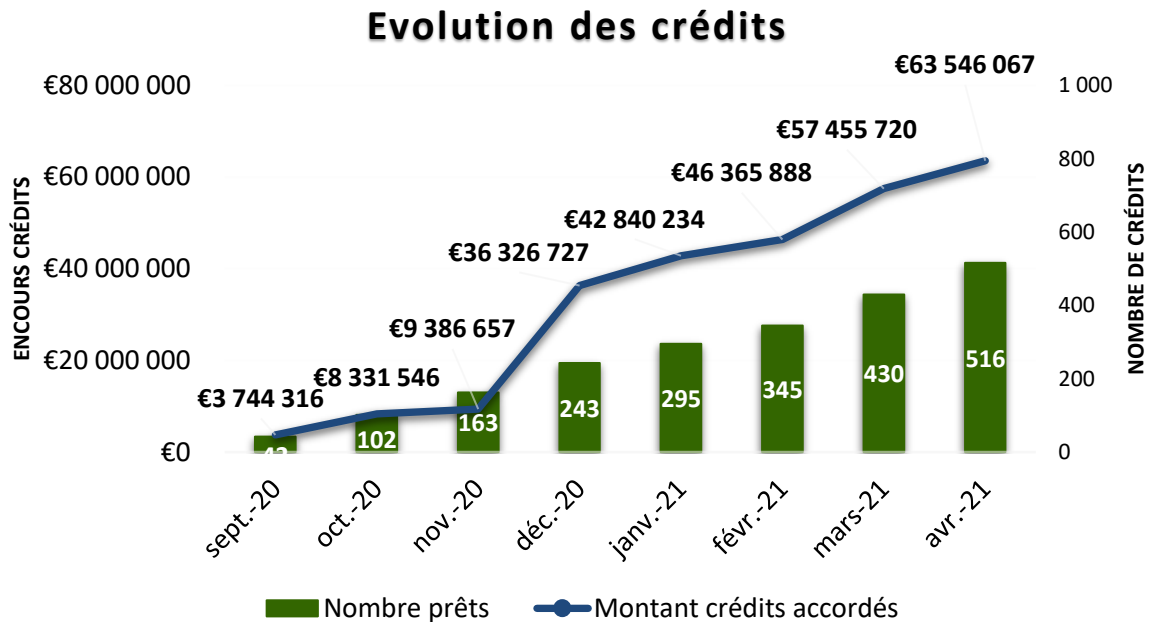


REPORTING FINANCIER #8

4. LES CREDITS

4.1. Evolution des crédits accordés

Comme pour l'épargne, les crédits dédiés à la transition énergétique se développent bien avec **63 546 067 €** accordés au 30 avril 2021.



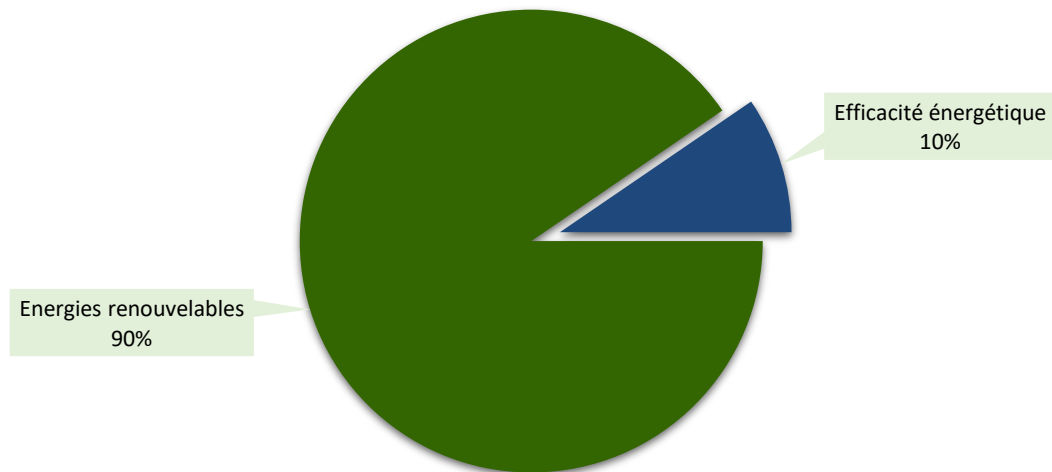
4.2. Répartition des crédits accordés par typologie de projet

Les crédits sur les énergies renouvelables sont de nouveau les plus gros consommateurs de votre épargne. En effet, **90%** de votre épargne utilisée l'a été pour financer des programmes d'énergies renouvelables et **10%** pour l'efficacité énergétique.

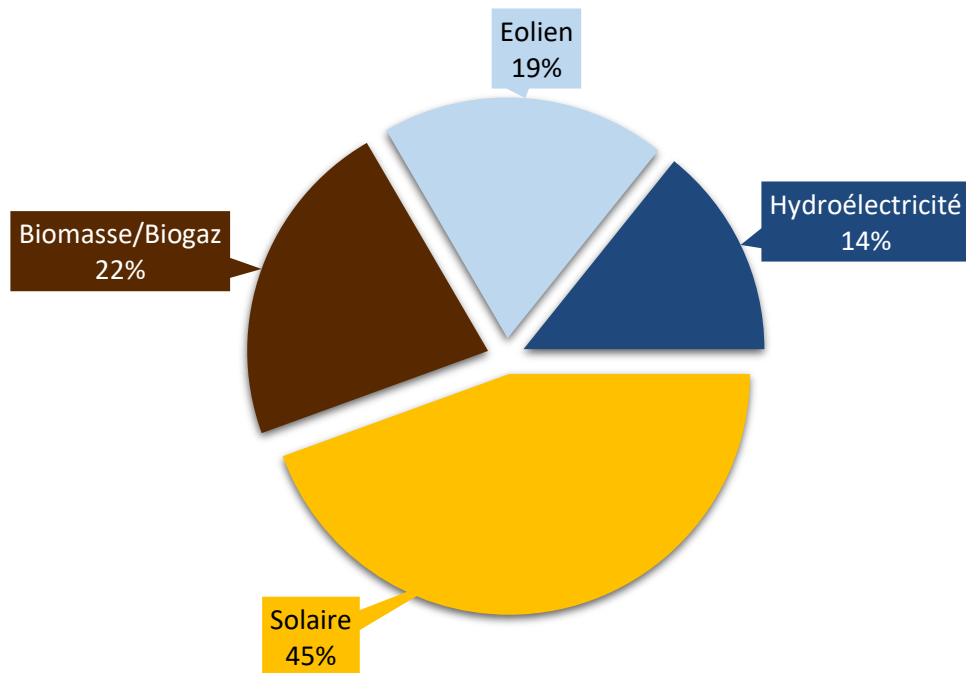
Nous avons principalement financé des projets de centrales photovoltaïques ce mois-ci, ainsi qu'une centrale hydroélectrique.

Retrouvez les [principaux programmes financés](#) sur notre site internet.

Répartition des crédits par typologie



Montant crédits EnR accordés



Puissance installée par type d'énergie

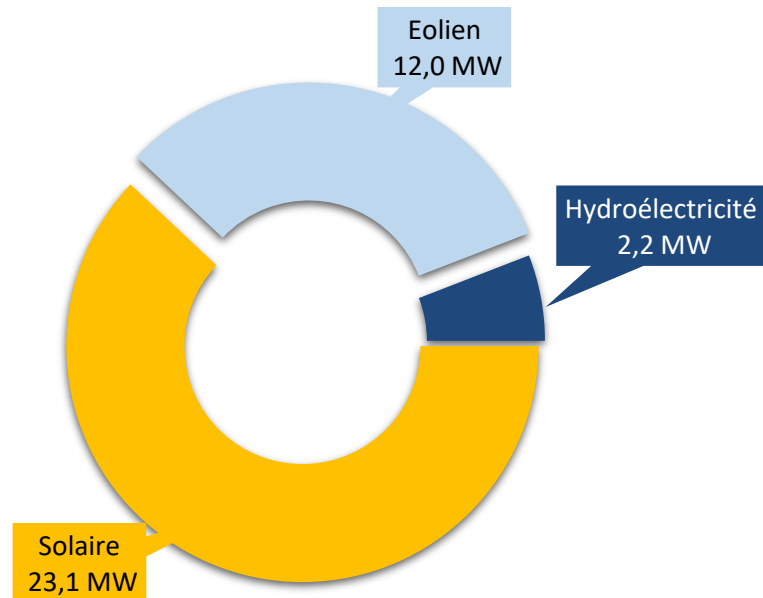


Tableau de synthèse de la production de crédit du mois :

	Cumul Crédits M-1	Crédits accordés sur le mois	Remboursement du mois	Cumul Crédits M
<i>Energies renouvelables</i>	52 327 071 €	5 154 931 €	0 €	57 482 002 €
<i>Efficacité énergétique</i>	5 108 648 €	1 005 027 €	-69 610 €	6 044 065 €
<i>Autres</i>	20 000 €	0 €	0 €	20 000 €
TOTAL	57 455 720 €	6 159 958 €	-69 610 €	63 546 067 €



**PROJETS
FINANCES PAR BP
AURA AVANT LA
CREATION DE LA
BANQUE DE LA
TRANSITION
ENERGETIQUE**



REPORTING FINANCIER #8

5. RAPPEL

5.1. Alors même que la Banque de la Transition Énergétique a été créée le 15 septembre 2020, pourquoi il y a-t-il des programmes financés antérieurement ?

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a déjà financé des programmes de transition énergétique par le passé. La création de la Banque de la Transition Énergétique, par sa capacité de collecte d'épargne verte et la constitution d'une équipe dédiée, va permettre d'amplifier fortement cette dynamique.

L'épargne nouvelle collectée grâce à la Banque de la Transition Énergétique n'a pas vocation à refinancer ces crédits, qui avaient déjà été financés par d'autres sources d'épargne collectées par BP Aura avant le lancement de la Banque de la Transition Énergétique.

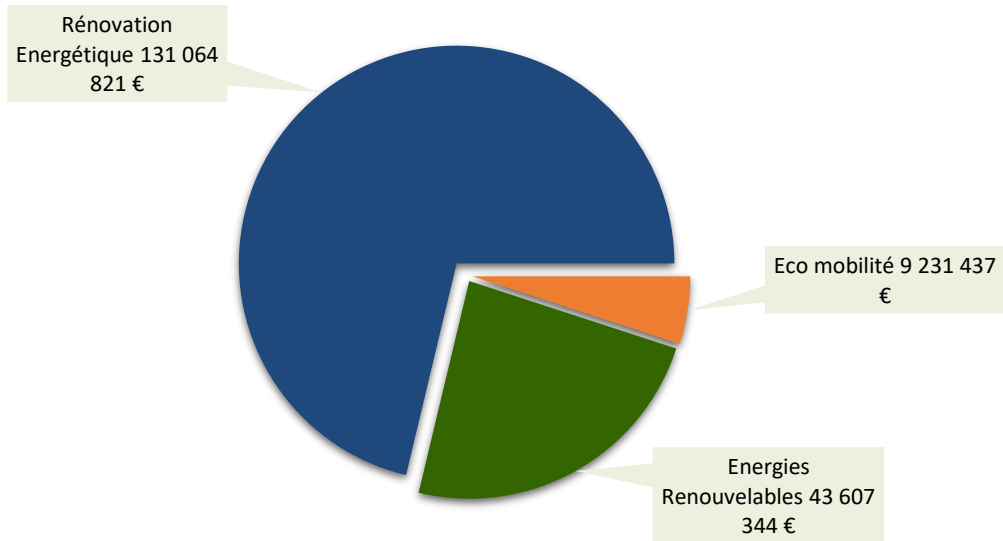
6. LES CREDITS BP AURA

6.1. Répartition des crédits accordés par typologie de projet

Avant le 15 septembre 2020, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a financé près de **184** millions d'euros de crédits transition énergétique depuis **2006**. La rénovation énergétique est l'axe principal avec **71%** de la production de crédit transition énergétique, suivi par les énergies renouvelables avec **24%** et enfin l'éco-mobilité avec **5%**.

Répartition des crédits par typologie de projet

avant la création de la Banque de la Transition Energétique



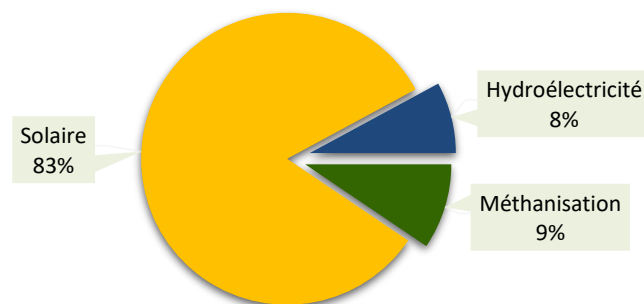
6.2. Répartition des crédits énergies renouvelables par type d'énergie

Les crédits énergies renouvelables octroyés avant le **15 septembre 2020** ont principalement financé l'installation de panneaux photovoltaïques qui représente **83%** de ces financements. La méthanisation représente quant à elle **9%** et l'hydroélectricité **8%**.

Ces chiffres s'expliquent principalement par un potentiel solaire important de notre région du fait d'un ensoleillement favorable.

Répartition des crédits énergies renouvelables par type d'énergie

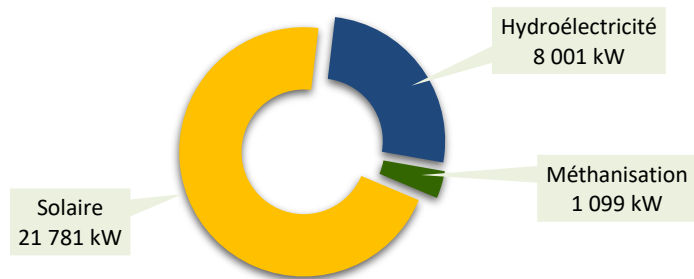
avant la création de la Banque de la Transition Energétique



6.3. Répartition de la puissance installée par type d'énergie

En lien avec les financements, les capacités de production d'énergie portent principalement sur l'énergie solaire avec **21 781 kW** de puissance installée, suivi par l'hydroélectricité avec **8 001 kW** et la méthanisation avec **1 099 kW**.

Puissance installée par type d'énergie *avant la création de la Banque de la Transition Energétique*



**BANQUE DE LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE** 
par Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes

www.banquetransitionenergetique.bpaura.fr

